

En Ville de Genève, le Délibératif prête serment sur fond de bisbille

Brillamment élue, la nouvelle présidente, Alexandra Rys, a dû arbitrer une querelle sur le nombre de sièges en commission

Elle se dit économiquement libérale, mais cela n'aura pas empêché Alexandra Rys de bénéficier d'un score soviétique. La démocrate-chrétienne a été élue par 75 voix - et 5 bulletins nuls ou blancs - à la présidence du Conseil municipal de la Ville de Genève, qui a prêté serment dans sa nouvelle configuration, issue des élections de mars. La première citoyenne sera épaulée à la vice-présidence par le socialiste Jean-Charles Rielle (élu par 62 voix) et l'UDC Pascal Rubeli (53 voix). Dirigeante d'une agence de communication, Alexandra Rys, 45 ans, siège en Ville depuis 1999 et a été désignée par ses pairs parmi les quatre meilleurs élus de la précédente législature dans un sondage de la *Tribune* en mars dernier.

La nouvelle présidente a esuyé ses premiers remous lors de la désignation, controversée, des membres de commission. Une bisbille a en effet éclaté depuis l'élection de mars. Le mode de calcul usuel a d'abord attribué aux partis de l'Alternative une majorité absolue en commission qu'ils venaient pourtant de perdre en assemblée plénière (avec 39 élus sur 80). Le Bureau de l'ancien Conseil a toutefois résolu, le 21 avril, de transférer à l'UDC un siège qui avait d'abord été octroyé à Ensemble à gauche. «Le Bureau a décidé de ne pas tout à fait respecter la loi, de mon point de vue personnel», a commenté l'ancienne présidente, la Verte Frédérique Perler. C'est en vain qu'Ensemble à gauche a demandé hier une suspension de séance et sans plus de succès que l'UDC a tenté d'adjoindre à l'ordre du jour une



Alexandra Rys, la nouvelle présidente démocrate-chrétienne (photo du haut), a été élue par 75 voix et 5 bulletins nuls ou blancs. L. GUIRAUD

modification du règlement afin de valider ce transfert bénéfique pour elle. Ensemble à gauche a annoncé le dépôt d'un recours que le Bureau est prié de faire suivre aux instances compétentes.

Plus tôt, le maire Pierre Maudet a prononcé le discours de législature du Conseil administratif. Maintenir des finances publiques saines (notamment en combattant la suppression de la taxe professionnelle), éviter un creusement des écarts sociaux (par exemple en renforçant l'accès au loge-

ment) et développer une gestion transversale de l'administration sont les grands axes qu'ont dégagés les cinq magistrats. C'est une première: ils présenteront au début de l'automne une «feuille de route pour la législature», déclinant des projets concrets.

Marc Moulin



Découvrez nos images sur

www.tdg.ch/ville